

DANS CE
NUMÉRO :

Editorial et sommaire	1
Réorientation de l'aide fédérale	2
Québec: d'un plan à l'autre	6
NSA: 25 ans de lutte	11
Nouvelles et agenda	13



Nouveau dans ce numéro!

Partout où ce symbole se trouve, des hyperliens s'activent lorsque vous consultez le Bulletin en ligne. Une façon rapide d'accéder aux informations!

RSIQ

Contact :
Anne-Marie Boucher
Coordonnatrice

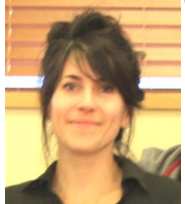
1431, rue Fullum,
bureau 204
Montréal, Qc H2K

Tél: (514) 861-0202
Cell: (514) 659 4733
coordination@rsiq.org

www.rsiq.org

FACEBOOK :
Réseau solidarité
itinérance

Des défis nombreux, la solidarité plus que jamais nécessaire!



2015 vient tout juste de débuter et s'ouvre une nouvelle année lors de laquelle le Plan d'action interministériel de Québec commencera à faire son effet, nous l'espérons, sur la vie des personnes à risque ou en situation d'itinérance. Du côté fédéral toutefois, nous avons reçu un bien mauvais cadeau de Noël en apprenant que les négociations pour une entente Canada-Québec ont abouti sur l'imposition des balises fédérales pour la SPLI 2015-2019. 2015 sera également l'année lors de laquelle se tiendront les Troisièmes États généraux de l'itinérance et ce, les **15 et 16 juin** prochains. Ce rendez-vous incontournable sera l'occasion de faire le point sur les avancées et reculs des dernières années.

Un plan d'action pour la fin de l'automne: enfin!

L'adoption de la Politique nationale de lutte à l'itinérance annonçait, il y a bientôt un an, un changement majeur dans la façon d'agir face à l'itinérance. L'itinérance, un phénomène qui ne pourrait être toléré dans une société aussi riche que la nôtre, pouvait et devait être endigué par ceux qui en ont le pouvoir : en premier chef nos gouvernements qui peuvent, de par des mesures sur le logement, la santé, le revenu ou l'éducation, s'assurer que l'exclusion et la pauvreté recule. C'est donc avec beaucoup d'attentes que nous espérons le premier plan d'action interministériel qui devait incarner cette vision par une série de mesures. Ce Plan a été annoncé par la Ministre déléguée Lucie Charlebois le 7 décembre dernier, tout comme de nouveaux investissements récurrents de 4,6 millions \$. Bien que de nombreuses mesures intéressantes font partie du Plan d'action, il est navrant de constater que les moyens associés soient aussi peu ambitieux, notamment du côté du rehaussement du revenu et du soutien aux programmes de réinsertion. Malgré ces lacunes, ce plan atteindra sa cible si nous l'utilisons comme un levier de changement: dans chaque région, il permettra d'appuyer des améliorations concrètes dans la prévention et la lutte contre l'itinérance, et permettra de revendiquer pour de nouveaux investissements.

Une SPLI qui s'installe avec l'hiver

Moins de deux semaines après la sortie du plan d'action, ce sont des nouvelles du financement fédéral qui nous sont parvenues, alors qu'on apprenait que l'entente Canada-Québec imposent les balises fédérales telles quelles, à quelques détails près. Ainsi, des pourcentages du modèle de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA) ou *Housing First* seront imposés aux différentes collectivités désignées. Dans les régions de Québec et de Montréal, on parle de 65% de l'enveloppe qui devra se rendre en priorité vers des projets de ce type. Les impacts restent à mesurer, mais seront inévitables: pertes de postes de travail de rue, difficulté ou impossibilité de réalisation pour de nombreux projets en immobilisations, diminution de l'impact des projets en prévention, etc.

Vers les Troisièmes États Généraux de l'itinérance au Québec

À la mi-juin, les Troisièmes États généraux de l'itinérance permettront d'asseoir une réflexion commune sur le chemin parcouru et sur la suite des choses, afin de répondre au mieux aux défis posés par le phénomène de l'itinérance. D'ici là, le plan d'action interministériel atterrira dans les régions, et nous devons nous approprier ce levier important afin d'en élargir l'impact et ce, partout au Québec. Les enjeux sont nombreux, et l'unique manière de répondre aux défis posés est d'exercer notre solidarité et notre intelligence afin de faire avancer, sûrement, nos revendications.

En nous souhaitant un hiver de force et de solidarités,

Anne-Marie Boucher,
Coordonnatrice du RSIQ

RÉORIENTATION DE L'AIDE FÉDÉRALE :

Mi-décembre 2014. À peine deux semaines après la sortie du plan d'action interministériel en itinérance, nous avons appris que l'entente Canada-Québec sur la SPLI allait être entérinée d'un moment à l'autre. Après des mois d'attente pour la conclusion de cette entente, il est désormais officiel que les balises fédérales s'installeront au Québec, de par l'imposition de pourcentages implicites de SRA pour les collectivités désignées. Dans les régions de Québec et de Montréal, on parle de 65% de l'enveloppe qui devra aller aux projets cadrant dans l'approche de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA) alors que le 35% restant pourra aller à des projets de prévention, d'immobilisations, etc. Alors que Québec nous assure que les nouvelles orientations de la SPLI cadrent avec les orientations québécoises, qu'en est-il vraiment? Alors qu'on nous promettait des négociations pour « harmoniser » les orientations fédérales et québécoises, ce « virage » annoncé par Québec nous dirige dans quelle direction?

L'imposition d'un modèle qui bafoue le caractère généraliste et communautaire de la SPLI

Il est préoccupant de constater que le modèle de la stabilité résidentielle devra être reconnu et appuyé par les plans communautaires, de par la demande aux Agences de mobiliser « divers partenaires qui appuieront le virage vers une stratégie locale intégrée de prévention et réduction de l'itinérance, incluant le développement et la mise en œuvre d'une approche SRA ». Cette demande, formellement envoyée aux Agences, implique un virage majeur, exigé avec la complicité des plans communautaires. Cette façon de faire menace la planification communautaire qui était au cœur de la SPLI jusqu'à maintenant. Le modèle généraliste est également menacé de par l'orientation de l'enveloppe globale vers certaines pratiques, alors que d'autres seront abandonnées. Pourquoi la Ministre Charlebois a-t-elle accepté ces nouvelles balises, alors que ces dernières déstabilisent le milieu communautaire et les réponses existantes en matière de prévention et de lutte à l'itinérance?

Des pourcentages implicites dans toutes les collectivités désignés

L'entente Canada-Québec ne précise pas les pourcentages de SRA exigés dans chaque région. Or, les attentes sont bien claires: les Agences auront comme mandat d'atteindre 65% de SRA dans les Régions métropolitaines de recensement (RMR) de Montréal et Québec et 40% dans les autres collectivités désignées. Les RMR ne se limitent pas aux villes, mais constituent de larges territoires qui incluent, dans le cas de la RMR de Montréal, l'île de Laval, les Basses-Laurentides, le sud de Lanaudière, une partie de la Montérégie, etc. Les RMR reçoivent au Québec près de 80% de l'enveloppe total de la SPLI. Ailleurs, les pourcentages de 40% de SPLI seront imposés dès l'année 2016.

« Alors qu'on vient d'adopter une Politique de lutte à l'itinérance appelant à une diversité de réponses et d'approches pour prévenir et contrer l'itinérance, il est inconcevable que Québec accepte une entente permettant à Ottawa d'imposer aux communautés un modèle d'intervention ciblant surtout les personnes en situation d'itinérance chronique et négligeant la prévention. Pour lutter contre l'itinérance, il est essentiel d'agir également en amont, en prévention. L'imposition du modèle Housing First risque d'ouvrir la porte à plus d'entrées dans l'itinérance! »

Extrait du communiqué de presse du
RSIQ (19 décembre 2014)

Plus qu'un casse-tête arithmétique : le problème avec les %

Depuis des années, le RSIQ réclame une augmentation de l'enveloppe de la SPLI, qui est insuffisante pour répondre aux besoins exprimés. Toujours avec la même enveloppe globale, on redirigera de 40 à 65% du financement vers un modèle. C'est ainsi que 35% de l'enveloppe, censé supporter les pratiques de soutien des personnes à risque, l'accroissement de la capacité d'installations, la coordination, la mobilisation des ressources et la collecte de données, ne pourra suffire à supporter de nombreux projets ne cadrant pas avec le modèle SRA .

Règle générale, le constat est le même: alors que l'itinérance est un phénomène en accroissement et qui se complexifie, on privera certains groupes de financement afin d'en soutenir d'autres qui s'insèrent mieux dans les nouvelles orientations fédérales. (suite page suivante)

UN REcul MAJEUR

Briser le continuum de services, menacer des projets essentiels pour la stabilité de nombreuses personnes vulnérables contribuerait donc à la lutte à l'itinérance? Cette réorganisation majeure place nos milieux dans des situations souvent intenables, partout où la cible sur les personnes en situation d'itinérance chronique ou épisodique ne correspond pas nécessairement au profil des personnes se retrouvant à risque ou en situation d'itinérance, qu'ils soient hommes ou femmes, de tous âges et de toutes origines.



Dans les RMR, jusqu'à 50% des sommes réservées pour des projets SRA pourront aller à du soutien au loyer, ce qui équivaut à près de 10 millions \$ d'argent public qui ira d'ici 4 ans dans du logement principalement privé, ne soutenant qu'un nombre limité de personnes.

Des exclusions problématiques

Alors que de nombreux projets, reconnus comme pertinents et essentiels, auraient grand besoin de soutien, le gouvernement fédéral restreint ses cibles excluant **les activités suivantes de la SRA** :

- la prévention ciblant les personnes qui ne sont pas « à risque imminent » d'itinérance ;
- les refuges d'urgence (sauf dans les collectivités éloignées) et les lits de transition ;
- la construction de centres de jour et autres lieux d'accueil;
- les investissements en immobilisation pour la construction d'unités de logement social;
- le travail de rue et autres pratiques de proximité, **etc.**

Les plans communautaires : un outil pour défendre les réalités régionales

Depuis décembre, les différentes régions s'activent pour mettre à jour les plans communautaires et ce, avec de très courts délais. Or, quelle sera la marge de manœuvre de ces plans alors qu'on exige à l'avance qu'ils appuient le modèle de stabilité résidentielle avec accompagnement, en adoptant implicitement des pourcentages ciblés? Il importe que chaque région se fasse entendre dans ce processus, afin de pointer, si nécessaire, les incohérences entre les besoins exprimés et l'imposition d'un modèle ne pouvant y répondre unilatéralement.

Des délais allongés, mais toujours les mêmes contraintes...

Alors que les balises fédérales devaient être imposées à partir du 1er avril 2015, les délais de signature ont modifié les échéances prévues. C'est désormais au 1er août 2015 que l'année de transition prendra fin et que les 65% de SRA devront être engagées dans les communautés désignées. Si ces nouveaux délais constituent une bonne nouvelle en ce qu'ils réduisent le caractère urgent du prochain appel de projet, on ne peut que se désoler de voir que les balises demeureront les mêmes, Québec ayant échoué à protéger ses intérêts dans ces négociations.

Dénombrer le nombre d'itinérants chroniques et épisodiques : quels objectifs? Quels impacts?

Il importe de ne pas perdre de vue l'exercice de dénombrement exigé dans les collectivités, sa méthodologie et l'usage des chiffres qui en ressortira. Si un dénombrement est exigé, il faut s'assurer que les chiffres retenus représentent au mieux la réalité des régions et être attentifs aux écueils suivants:

- ◇ le dénombrement vise à cibler le nombre de personnes ayant besoin d'une intervention en SRA. Ainsi le chiffre obtenu dans la Montérégie ou les Laurentides, potentiellement peu élevé, pourrait justifier une intervention moindre de la part du fédéral dans ces régions.
- ◇ Il faut aussi savoir que si l'on démontre que l'itinérance chronique ou épisodique est peu présente dans nos régions, l'argent dédié à la SRA pourra être envoyé vers d'autres populations et d'autres cibles.

Ainsi, les chiffres ont une grande importance et doivent exprimer fidèlement la réalité, afin de défendre nos revendications pour un investissement accru partout au Québec.

Pour plus d'infos, le RAPSIM résume bien les enjeux du dénombrement [ici](#)

RÉORIENTATION DE L'AIDE FÉDÉRALE :

En attendant les élections fédérales...

Alors que le gouvernement fédéral force un virage inquiétant, on peut se demander ce que fera Québec, après que l'Assemblée nationale ait demandé à deux reprises le maintien d'une SPLI respectant les orientations québécoises. Cette revendication, à laquelle on a enlevé du mordant en insérant le *Logement d'abord* parmi les mesures favorisées au sein du Plan d'action interministériel 2015-2020, reçoit toujours un large aval. Mais dans un contexte de compressions budgétaires, Québec pourra-t-il soutenir les groupes abandonnés par Ottawa, afin de préserver les interventions existantes en prévention et en accompagnement des personnes à risque ou en situation d'itinérance?

Les prochaines élections fédérales verront-elles des changements se produire quant aux orientations d'Ottawa en matière de lutte à l'itinérance? Le NPD, sous la gouverne de Thomas Mulcair, a déjà exprimé son appui à la revendication du RSIQ pour le maintien d'une SPLI généraliste et communautaire. Le PLC, pour sa part, a traditionnellement appuyé le RSIQ sur ces questions, mais son chef n'a pas encore pris d'engagements formels sur la question de l'itinérance. Du côté du Bloc Québécois, on a appuyé par le passé le maintien d'une SPLI permettant une diversité d'interventions, tout comme l'augmentation de l'enveloppe destinée au Québec à la hauteur de 50 Millions par année. Fort de ces appuis passés, le RSIQ s'active afin de connaître les engagements des différents partis avant la tenue des prochaines élections.

Pour une SPLI généraliste et communautaire, bonifiée à 50 millions \$ pour le Québec

Il est essentiel de poursuivre nos revendications afin de réclamer un rehaussement des investissements en itinérance, en reprenant les demandes pour une bonification de la SPLI à hauteur de 50 Millions \$ pour le Québec. Alors qu'on sait que les dépenses engagées en itinérance permettent d'économiser en interventions policières, judiciaires et médicales, sans nommer la question toute centrale de la dignité humaine, il est impensable que nos gouvernements n'agissent pas sur cette question avec plus d'ambition.

Le RSIQ poursuivra donc ses demandes envers une SPLI qui permet une diversité d'intervention et dont le déploiement se fait en respect avec les planifications communautaires.

Conférence de presse dénonçant l'imposition des balises fédérales de par la signature de l'entente Canada-Québec sur la SPLI

Organisée à la veille de la période des Fêtes, cette conférence de presse visait à rendre visible les impacts potentiels de la réorientation de la SPLI sur les ressources du Québec, notamment sur le milieu de la prévention, de l'hébergement, du logement et du travail de rue. Anne-Marie Boucher du RSIQ, Jimena Michea du RAIQ ainsi que Steeve Richard de RAP-Jeunesse ont évoqué tour-à-tour les impacts attendus de cette réorientation, tout en interpellant Québec sur sa responsabilité dans ce dossier.

« À l'aube du déploiement du premier plan d'action interministériel faisant suite à la Politique, Québec laissera-t-il tomber les personnes en situation ou à risque d'itinérance ? Les régions auront-elles une marge de manœuvre sur l'application de cette entente ? Les projets subitement abandonnés par le financement fédéral pourront-ils se maintenir grâce à un investissement supplémentaire de Québec? Autant de questions auxquelles le RSIQ et ses réseaux membres, dont le RAIQ, attendent des réponses. »

(extrait du communiqué)

En ligne, [le communiqué de presse ici](#)).



UN REcul MAJEUR (SUITE)

MONTRÉAL

SPLI : Les membres du RAPSIM restent mobilisés



Pierre Gaudreau,
coordonnateur du RAPSIM

Plus de 90 personnes de 63 organismes ont participé à l'assemblée générale extraordinaire que le RAPSIM a tenue le 8 janvier dernier pour faire le point sur la SPLI, une participation record. Les membres du RAPSIM y ont réaffirmé leur position en faveur d'une approche globale, d'une SPLI généraliste et communautaire où la région détermine ses priorités.

La tristesse, l'inquiétude et la colère étaient importantes lors de cette assemblée. Car la réorientation de la SPLI vers le *Housing first*, avec 65 % du budget qui doit y être affecté, entrainera des reculs majeurs au niveau des actions menées pour prévenir et réduire l'itinérance à Montréal.

Le *Housing first* ne vise qu'une partie des populations en situation d'itinérance, en passant pas une offre de logements privés, pour une durée limitée. Malgré son nom, contrairement au logement social avec soutien communautaire qui lui de surcroît est pérenne, le *Housing first* ne contribue pas au développement de logements.

Le solde de 35% du budget qui demeure pour soutenir, ce tant les interventions existantes et nouvelles, que les immobilisations, sera largement insuffisant. Des services seront coupés ou réduits et des immobilisations, pour des logements sociaux ou des installations des ressources, auront peu ou pas assez de soutien.

Dans ce contexte difficile, l'AGE a pris plusieurs décisions importantes :

- Maintenir la participation du RAPSIM aux travaux sur la SPLI : Comité des partenaires, Plan communautaire, comité d'analyse et autres;
- Défendre le maintien d'une diversité d'actions dans le solde du 35 % du budget;
- Inviter ses membres à déposer des projets et exprimer leurs besoins;
- Demander des engagements aux partis fédéraux envers l'accroissement du budget de la SPLI (qui n'a jamais augmenté depuis 2001), ce dès 2016, permettant ainsi d'apporter un soutien accru à une diversité d'actions.

Méchant party

Lors d'une rencontre du RAPSIM et tournée de ses membres, la ministre Lucie Charlebois avait affirmé le 31 octobre que les négociations allaient tellement bien avec Ottawa sur la SPLI qu'on pourrait fêter cela avec un party. La conclusion de l'Entente Canada-Québec sur la SPLI a plutôt été un très mauvais cadeau de Noël. Québec a totalement accepté la réorientation de l'aide fédérale, allant à l'encontre de l'approche globale de la Politique nationale de lutte contre l'itinérance adoptée.



En discussion lors de l'AGE : Julien Montreuil de **L'Anonyme**, Sébastien Payeur du **Pas de la rue** et Luc Villandré de **Dopamine**, trois organismes qui ont bénéficié d'un soutien majeur de la SPLI pour leurs immobilisations.

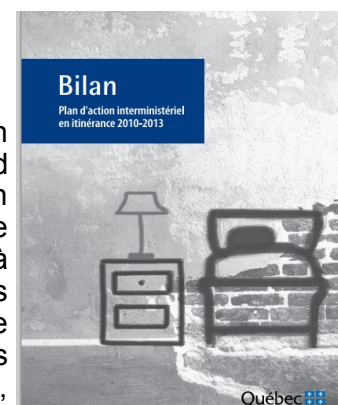
(Photo Anne-Marie Boucher)

QUÉBEC ET ITINÉRANCE D'UN PLAN À L'AUTRE... DU NOUVEAU?

Décembre a été un mois chargé du côté du dossier de l'itinérance pour le gouvernement du Québec alors que le Ministère de la Santé et des services sociaux a rendu public, tour-à-tour, le Bilan du Plan d'action interministériel 2010-2013, le premier Portrait de l'itinérance au Québec ainsi que le Plan d'action interministériel 2015-2020. Si le bilan et le portrait sont passés sous les radars, ayant été diffusés très discrètement, le Plan d'action a joui pour sa part d'une grande visibilité et a été l'occasion, pour le RSIQ, d'intervenir à quelques reprises dans les médias.

Bilan du plan d'action interministériel 2010-2013 : un exercice qui rate sa cible ?

Le bilan du plan d'action a été diffusé en décembre, après la sortie du plan d'action 2015-2020. La lecture de ce document nous en apprend malheureusement très peu sur les impacts qu'a pu avoir ce premier plan d'action interministériel sur les conditions de vie des personnes en situation ou à risque d'itinérance. On assiste à une énumération des mesures prévues par le plan, et à une précision du nombre de celles qui furent réalisées, en offrant quelques exemples quant au contenu ou à l'applications de ces mesures. On n'y trouve malheureusement pas d'informations sur les sommes octroyées, ni sur les régions où ces mesures se sont déployées. Bref, difficile, à la lecture de ce bilan, d'en faire un bilan très clair!



Sur 70 des mesures prévues par ce plan, « 94% se sont réalisées ». Si ces indications sur la réalisation des mesures sont essentielles, le bilan aurait atteint sa cible plus justement si des indications quant à l'atteinte des cibles avaient été intégrées de manière critique. En quoi est-ce que telle ou telle mesure a permis d'atteindre les personnes à risque d'itinérance? En quoi le gouvernement du Québec a contribué à prévenir réellement l'itinérance de par des mesures sur le revenu, le logement, l'accompagnement des personnes?

« Le bilan témoigne de ces importantes retombées sur les personnes, notamment en raison de la création et la consolidation de liens de collaboration et de concertation entre les différents milieux travaillant auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. (...)

Par ailleurs, la création d'unités de logement dédiées aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir découlant du programme AccèsLogis a permis de favoriser considérablement la stabilité résidentielle de ces personnes. Par ailleurs, les services de proximité mis en place dans certaines régions du Québec, l'augmentation des lits d'urgence pour hommes et femmes à Montréal ainsi que les coordinations intersectorielles ont favorisé l'accessibilité des personnes à des services adaptés à leurs besoins. »

Bilan du Plan d'action interministériel 2010-2013, p.24.

Alors qu'un mémoire à l'attention de la Commission de la santé et des services sociaux avait été produit par le RSIQ afin de réagir au bilan préliminaire de ce plan en 2011, force est de constater que 2 ans plus tard, nous en sommes au même point: l'itinérance est en aggravation et en hausse dans de nombreuses régions du Québec.

Ce bilan, en manquant d'informations essentielles et de perspective critique, fait l'économie d'éléments qui auraient été incontournables afin de permettre de réellement évaluer l'impact de ce plan d'action : une ventilation des dépenses, des informations liées au déploiement des mesures dans chacune des régions, et la distinctions entre des mesures qui relèvent de ce plan d'action et de celle qui existaient déjà auparavant, on peut penser par exemple au programme AccèsLogis ou à IDEO 15-17.

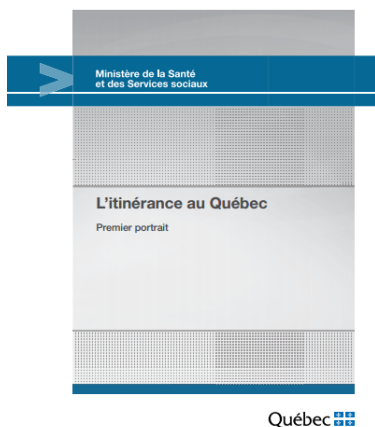
Alors que le RSIQ avait, dans son mémoire de 2011 sur le bilan préliminaire, invité le gouvernement à impliquer les acteurs communautaires, institutionnels et de la recherche à se pencher sur des indicateurs précis de résultats, permettant une réelle évaluation de l'action gouvernemental, force est de constater que le second bilan du Plan d'action 2010-2013 est tombé dans les mêmes ornières, en dressant un portrait incomplet et somme toute assez complaisant.

Pour que le prochain plan fasse l'objet d'un suivi et d'un bilan plus solide

- ⇒ **Que le RSIQ s'assure que le communautaire soit du comité de suivi sur le Plan d'action interministériel ainsi que des bilans de mi-parcours et de fin d'exercice**, et qu'il demande à en être;
- ⇒ **Que le bilan précise les cibles de chaque mesure et en quoi ces cibles ont été atteintes**, afin de pouvoir évaluer la réussite du plan, et non pas seulement la réalisation de ses mesures;
- ⇒ **Que le bilan s'attarde plus spécifiquement aux mises en œuvre régionales**, en ventilant les résultats par région et en indiquant les investissements spécifiques;
- ⇒ **Que le bilan distingue les mesures déjà existantes des nouvelles mesures**, afin de permettre de mieux comprendre les impacts des mesures mises en place vs le *business as usual*.



[Pour consulter le Bilan du Plan d'action interministériel, dans la version pdf.](#)



L'itinérance au Québec. Premier portrait Un outil pertinent à s'approprier et bonifier

Le MSSS a rendu public le premier Portrait de l'itinérance au Québec le vendredi 5 décembre 2014. Ce portrait, qui constitue une première afin de documenter, de cerner et monitorer le phénomène de l'itinérance au Québec, est un document qui n'est pas sans lacunes mais qui, clairement, constitue un outil intéressant.

Un portrait de cette ampleur n'avait jamais été réalisé auparavant, et trouvera sa pertinence alors qu'on reprendra, année après année, ces mêmes données, afin de constater l'évolution du phénomène. Le portrait se base sur des données provenant de 3 grandes sources: l'utilisation des lits d'urgence dans les ressources d'hébergement d'urgence (RHU), l'utilisation des lits de transition

dans les RHU et les autres ressources d'hébergement ; et finalement sur certains déterminants structureux sur l'insécurité alimentaire, le revenu, le logement et le réseau social. Ces informations sur les déterminants structureux nous permettent de mieux documenter les facteurs de risque d'itinérance.

Du côté du suivi de la fréquentation des refuges, on constate que les taux d'occupation présentés dans le Portrait se basent sur les moyennes mensuelles, ce qui ne permet pas d'exprimer les variations possibles au cours d'un même mois. Ainsi, les taux de refus permettent mieux de traduire le débordement dont font état de nombreuses ressources, principalement celles destinées aux femmes. Du côté de l'âge, on découvre que les ressources accueillent un nombre plus faible de jeunes alors que les plus de 55 ans constituent 22% de la population fréquentant les ressources d'urgence.

Les données accessibles présentement, bien que parlantes à bien des égards, ne permettent malheureusement pas de dresser un portrait vaste de l'itinérance, en y incluant la diversité des parcours et des vécus. L'itinérance des femmes y est particulièrement sous-estimée alors qu'on sait qu'elle est vécue souvent hors des ressources, de façon invisible. Même chose du côté des hommes où une large part de l'itinérance est également inquantifiable. Toutefois, on espère que ce Portrait sera reconduit dans les prochaines années afin de pouvoir mesurer les changements à l'œuvre.

[Pour consulter le Portrait de l'itinérance en ligne, dans la version pdf.](#)





Plan d'action interministériel 2015-2020 de bonnes mesures, mais des moyens insuffisants

Le plan d'action interministériel a été lancé le 7 décembre dernier, à l'Accueil Bonneau. Les espoirs étaient nombreux envers ce plan, à savoir s'il allait reprendre fidèlement la vision et les principes de la Politique afin d'agir efficacement sur ses cinq axes prioritaires : la santé et les services sociaux, le logement, le revenu, l'éducation et l'insertion socioprofessionnelle et, finalement, la cohabitation sociale et la lutte à la judiciarisation. Bien que le plan d'action ne soit pas à la hauteur sur toute la ligne, on peut saluer la volonté de continuité dans l'esprit de la Politique. Plusieurs mesures évoquées dans la Politique ont été reprises, et les cinq axes pris en compte. Il faut noter toutefois que les moyens manquent pour que ce plan atteigne ses cibles et ce,

dans toutes les régions du Québec nécessitant une action pour prévenir et contrer l'itinérance.



Pour le trouver en ligne: [Plan d'action interministériel 2015-2020](#)

De nouveaux investissements récurrents

La Ministre a annoncé 4,6 millions \$ de nouveaux investissements pour soutenir l'intervention à l'échelle du Québec. De ces 4,6 millions, 1,8 proviennent du budget de l'Agence de Montréal, venant soutenir notamment des services de proximité et des ressources d'hébergement pour femmes. Si ce nouvel investissement est bienvenu, il est nettement insuffisant alors qu'on sait que l'itinérance est en accroissement et s'aggrave dans de nombreuses régions du Québec. Ces investissements ciblés ne feront pas oublier que la majorité des groupes poursuivront leur mission sans avoir les moyens de répondre aux besoins identifiés...

La prévention: des mesures suffisantes?

Le plan d'action prévoit une série de mesures en prévention, selon une approche centrée sur le parcours de vie d'une personne. Si cette approche permet d'envisager les situations fragilisantes pouvant survenir de la gestation au vieillissement, elle fait toutefois l'économie des causes structurelles de l'itinérance. Les actions prévues en matières de prévention comprennent des services aux familles vulnérables, aux jeunes confiés aux services de la protection de la jeunesse, aux personnes en situation d'itinérance afin qu'elles améliorent leur sort. Une attention particulière est portée à la détection de problèmes associés à l'itinérance chez les jeunes et les adultes, afin d'agir avant que les problèmes ne s'aggravent ou que l'itinérance se chronicise. Finalement, on vise à soutenir les transitions, que ce soit pour les jeunes ou les adultes, à la sortie d'établissement ou encore dans des moments de rattachement vers l'école ou l'insertion à l'emploi.



Les bémols en prévention:

- ◇ Absence de précisions quant aux objectifs précis de certaines mesures.
- ◇ De nombreuses mesures reconnaissent la pertinence de certaines approches (ex. écoles de rue) mais le plan prévoit de soutenir certaines organismes communautaires qui développent ce genre de projet, sans indiquer si des investissements pourraient servir à développer de nouveaux projets dans les régions le nécessitant.
- ◇ Le rehaussement du revenu ou l'accès à ce dernier semblent loin d'être acquis pour les personnes à risque ou en situation d'itinérance. La prévention se joue ici sur les facteurs de risque individuels, sans prendre en compte à la racine les causes structurelles.

« Ce plan est audacieux! Il s'appuie sur une approche préventive et préconise une intervention précoce avec des mesures à mettre en place dès l'enfance. »

Message de la Ministre déléguée, Plan d'action interministériel, p. iv

« Des actions ciblées et rapides pour sortir de la rue »

Plan d'action: les actions en aval

Le plan d'action prévoit une série de mesures pour accompagner les personnes dans leur sortie de rue, ou vers de meilleures conditions d'existence. Si plusieurs des mesures comprises étaient déjà du premier plan d'action, on constate que ce plan fait aussi de la place pour l'implantation de nouveaux projets et de nouvelles approches.

Éviter les situations fragilisantes en resserrant le filet

Ce plan propose de mettre en place des actions pour éviter les situations d'éviction ou de transitions ratées lors de la sortie d'un établissement. Les pratiques visant à améliorer l'accès au revenu seront également soutenues, notamment les fiducies volontaires de certaines régions. On retrouve aussi à ce chapitre:

⇒ Facilitation des démarches pour avoir accès à la carte d'assurance-maladie et autres documents

Agir sur le logement et l'hébergement

Les budgets Marceau et Leitaio avaient déjà annoncé que 500 unités de logement social de la programmation 2014-2015 d'AccèsLogis allaient être réservées aux personnes à risque ou en situation d'itinérance, dans le cadre du volet III, ce qui constitue en soi une excellente chose. Il est toutefois inquiétant de voir que le plan d'action 2015-2020 se fait évasif sur les investissements futurs en matière de logement social, puisqu'on promet 10% de chaque programmation annuelle, ces programmations n'étant pas encore budgétées ni gagnées, alors qu'on connaît les besoins qui existent dans de nombreuses villes du Québec. On retrouve également à ce chapitre:

⇒ Soutien à l'achat et à la rénovation des maisons de chambres (avec quelle enveloppe?)

⇒ Accroissement de l'utilisation des suppléments au loyer

⇒ Hausse du financement pour le soutien communautaire en logement social

Accès aux services généraux, services de proximité et soutien aux équipes

Le plan d'action 2015-2020 reconnaît l'importance de l'accès aux services afin de pouvoir répondre aux besoins des personnes, quel que soit leur parcours. C'est ainsi que le plan d'action propose un protocole d'intervention en itinérance dans le réseau de la santé que les personnes soient soignées sans discrimination. On prévoit aussi un soutien accru aux services de proximité, notamment les équipes itinérance et les services ambulatoires de santé. Il faut s'assurer, de par nos revendications, que ce support se fasse plus large, venant supporter des projets de ce type dans chaque région le nécessitant.

Recherche, sensibilisation et formation des intervenantEs

Un autre bon point dans le plan d'action réside dans la volonté affirmée de parfaire la formation des intervenants appelés à travailler auprès des personnes en situation d'itinérance et marginalisées, tout en poursuivant la recherche et les activités de sensibilisation.

Les bémols:

- ◇ **L'opérationnalisation régionale du plan:** les comités-directeurs ne sont pas implantés ou actifs partout et les travaux pour élaborer les plans régionaux ne sont pas tous amorcés. Au-delà des nouveaux investissements récurrents, totalisant 4,6 millions de dollars et ne suffisant pas à répondre à tous les besoins, on ne sait pas encore avec quels budgets les mesures pourront se déployer dans chaque région. Et qu'arrivera-t-il avec l'abolition des Agences? De nombreux enjeux nous inquiètent de ce côté, comme en témoigne le [Mémoire du RSIQ sur le projet de loi 10](#).
- ◇ **Compressions dans les Ministères et lutte à l'itinérance:** Alors que le plan en appelle à une action pour prévenir et réduire l'itinérance, on réalise que les mesures nécessitant des investissements majeurs ont été tassées du revers de la main, alors que la Politique les identifiaient comme étant nécessaires. La construction de multiples logements sociaux, ou encore un rehaussement substantiel du revenu, auraient été essentiels afin de redresser la situation et d'effectuer un réel *virage* afin de répondre à ce phénomène intolérable. On remarque que la tendance inverse est plutôt à l'œuvre alors que le Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale (MESS) [annonce plutôt des compressions additionnelles](#). Ainsi, le plan pourra-t-il atteindre ses cibles alors que le gouvernement québécois annonce d'autre part des mesures venant précariser les conditions d'existence de milliers de personnes?

(Suite en page suivante)


Pour que le Plan d'action fasse une différence partout au Québec

La Politique adoptée, le plan d'action rendu public, les acteurs des différentes régions s'activent afin de s'assurer que les mesures promises se déploient partout où elles sont nécessaires. Malgré l'incertitude liée au projet de loi 10 et à la future responsabilité régionale du dossier de l'itinérance, il est nécessaire d'impulser la réflexion autour de l'appropriation et de l'opérationnalisation du plan d'action à l'échelle locale. D'identifier dès maintenant les mesures nécessaires aux communautés, les besoins d'investissement supplémentaires sont des étapes essentielles. Ce plan d'action sera un levier pour le changement s'il est porté par les revendications et mobilisations de chaque région.


L'AG d'hiver du RSIQ proposera un panel lors duquel cette questions sera abordée, une belle occasion d'y réfléchir ensemble.

Quelques réactions au Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020- Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance

« Bien que le RSIQ reconnaisse que le plan d'action interministériel, piloté par le Ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS), est fidèle aux principes et à la vision de la Politique, il aurait profité de moyens plus ambitieux, permettant d'agir en profondeur sur les causes structurelles de l'itinérance. « La Politique nationale de lutte à l'itinérance annonçait en février dernier un message d'espoir. Le Québec a les moyens d'endiguer l'itinérance, et il importe que nos gouvernements prennent leurs responsabilités dans ce dossier. »

 [Voir en ligne le communiqué complet](#)

« Le RAPSIM travaillera pour que celui-ci serve de levier pour obtenir des actions et des engagements supérieurs dans la lutte à l'itinérance. Pour que ce plan fasse progresser la lutte à l'itinérance, cela prendra des investissements dans les programmes sociaux beaucoup plus importants, ce qui n'est clairement pas les choix qui se font actuellement par le gouvernement du Québec. »

 [Voir en ligne le communiqué complet](#)

« L'organisme constate avec soulagement que le Plan d'action du gouvernement dévoilé ce dimanche fait une place aux personnes âgées ou vieillissantes. Selon le Portrait de l'itinérance au Québec dévoilé vendredi, ces dernières se retrouvent dans une proportion très préoccupante dans les refuges et les organismes d'aide.(...) C'est en enjeu extrêmement préoccupant pour nous et la population, quant on sait que la vulnérabilité s'accroît avec l'âge de même que les besoins, d'autant plus que cette forte tendance s'exprime presque à la grandeur du Québec",

Le PAS de la rue [Voir en ligne le communiqué complet](#)



« Qu'est-ce que ça signifie concrètement? Le gouvernement veut-il oui ou non augmenter les prestations d'aide sociale qui, dans le cas de la majorité des prestataires, sera encore au niveau indécemment de 620 \$ par mois en 2015? On ne pouvait s'attendre à moins qu'à une augmentation substantielle de cette somme dans un plan d'action sur cinq ans »

 François Saillant, coordonnateur du FRAPRU
[Voir en ligne le communiqué complet](#)

Pour la revue de presse complète, rendez-vous sur le site du RSIQ au <http://www.rsiq.org/presse/82-subpages/198-interventions-medias-du-rsiq>

ou encore, cliquez sur le lien suivant:
[Interventions médias](#)



Quelques réactions au Plan d'action (suite)

« Bien qu'on sache que ces investissements ont été obtenus de haute lutte par la ministre auprès de son gouvernement dans une période de restrictions budgétaires qui risque de conduire plus de gens à la rue, nous pensons que les ressources financières manqueront encore dans plusieurs milieux face à des besoins grandissants. Par exemple, l'hébergement communautaire jeunesse qui agit en amont ou au tout début de l'itinérance, n'a pas été identifié comme prioritaire, note Johanne Cooper, présidente du Regroupement des Auberges du cœur du Québec. »



Le Regroupement des Auberges du Cœur
[Voir en ligne le texte complet](#)

« Vue l'absence de mesures spécifiques pour les Inuit dans le premier plan d'action 2010-2014 du Québec en itinérance, la Société Makivik a décidé d'élaborer sa propre stratégie en itinérance. Il est heureux de lire que le Plan 2015-2020 s'inscrit en continuité avec l'esprit de la Politique nationale du Québec en itinérance. (...)

Le Plan 2015-2020 du Québec contient des mesures spécifiques pour les Inuit, fruit d'un travail d'étroite collaboration entre Makivik et le Ministère de la santé et des services sociaux. Malheureusement, les moyens financiers seront-ils suffisants? »

Donat Savoie, de la Société Makivik

La Nuit des sans-abri: 25 ans de lutte contre l'oubli et l'austérité extrême

Marc Saint-Louis, directeur d'Habit-Action, une Auberge du cœur et Coordonnateur de la Table des partenaires en itinérance de Drummondville, a lu ce texte lors de la Nuit des sans-abri, à Drummondville. Quelques mois plus tard, nous vous partageons des extraits de ce texte, toujours actuel:



« Il était une fois, il y a 25 ans, une quinzaine d'hommes et de femmes qui se sont rassemblés pendant une nuit d'automne à Montréal autour d'un baril de 45 gallons en guise de brasero. Pas de musique, pas vraiment d'animation, seulement une quinzaine de personnes faisant l'expérience du temps long en se les gelant un peu dans un geste de solidarité avec les jeunes et les moins jeunes dont c'était la réalité de tous les jours. Puis l'événement a pris de l'ampleur. À l'effort de solidarité s'est ajoutée la volonté de sensibiliser la population du Québec à une réalité qu'on préfère la plupart du temps ignorer. Et voilà que cette année nous en sommes à souligner 25 ans d'effort répété pour dire et redire comme l'a dit l'ex-ministre madame Hivon dans l'introduction de la Politique gouvernementale de lutte à l'itinérance que «...nous avons toléré (et tolérons toujours) l'inacceptable...»;

(...)

Mais la solidarité et la sensibilisation ce n'était pas assez. Il fallait aussi revendiquer des changements. C'est pourquoi, année après année, la Nuit des sans-abri a répété sans relâche qu'il n'y avait pas de sortie de l'itinérance sans revenu suffisant pour répondre aux besoins de base, sans logements décentes et abordables disponibles, sans passerelles adaptées vers l'école et l'emploi, sans faciliter l'accès aux services de santé et aux services sociaux en adaptant les pratiques et en assurant une place prédominante à l'accompagnement des personnes.

Au cours des huit dernières années, La Nuit des sans-abri s'est également fait le prolongement des efforts de l'ensemble des groupes communautaires en itinérance et de leurs partenaires pour obtenir une véritable politique gouvernementale de lutte à l'itinérance, une politique qui ferait passer l'histoire des personnes itinérantes de la marge vers le corps du texte de notre récit collectif. Au mois de février dernier, le gouvernement du Parti Québécois a adopté une telle politique qui a été saluée par l'ensemble des acteurs en itinérance du Québec. On peut affirmer que la réalité de l'itinérance et de la tragédie qu'elle représente y est pleinement reconnue. (...)

Rappelons qu'il en va des politiques comme des meilleures intentions. Elles sont généralement louables, mais peu porteuses de changement tant qu'elles ne se matérialisent pas en gestes et en engagements concrets. La Politique adoptée en février, pour produire de véritables résultats, doit donc se prolonger dans un plan d'action aussi audacieux que généreux qui permettra de consolider les interventions existantes en itinérance et d'en développer de nouvelles. (...) Quelle place auront les personnes itinérantes dans les plans du gouvernement actuel ? Saura-t-on en haut lieu reconnaître que la situation des personnes itinérantes ne saurait être plus austère qu'elle ne l'est déjà et qu'il serait odieux de leur demander de faire leur part pour rétablir l'équilibre économique de la province en livrant un plan d'action dépourvu de moyens et en les conviant au bal des coupures amorcé au mois de juin dernier?

Dans ce monde où l'apparence est la vérité et où l'obsolescence est la norme, il n'y a pas de place pour la défaillance; la fragilité doit être cachée sous peine de bannissement de la communauté des productifs. L'incapacité à jouer le jeu condamne à l'oubli et à la «désexistence». On vous voit, mais pas vraiment. On vous entend, mais si peu. Vous existez, mais pas tout à fait. Vous vivez oui, mais pour qui ? L'itinérance, c'est l'obligation d'écrire sa vie à l'encre invisible dans la marge d'un texte qu'à peu près personne ne lira.

Or, la Nuit des sans-abri tente précisément cela depuis 25 ans, soit contrer le phénomène de l'invisibilité des personnes itinérantes en mettant de la lumière sous la trame de leur vie pour que la parole de ces oubliés émerge et rencontre nos regards.

Le 28 août 1963, Martin Luther King a dit «I have a dream ... ». Il rêvait alors d'un pays où la ségrégation raciale, l'exclusion sociale et économique de tout un pan de la population américaine seraient chose du passé. J'ai aussi un rêve.

Je rêve que nous ne soulignons jamais la 40^e Nuit des sans-abri ni la 41^e ni la 42^e ; (...)

Je rêve que la 40^e Nuit des sans-abri n'ait pas lieu parce que collectivement nous aurons eu le courage de regarder et dépasser notre part d'ombre, part d'ombre faite de préjugés, de peur, de mépris, d'égoïsme, d'ignorance et parfois de lâcheté;

Je rêve que la 40^e Nuit des sans-abri n'ait pas lieu parce que le meilleur de nous- mêmes aura gagné, parce que nous aurons réussi à créer une véritable communauté où la bienveillance sera une valeur plus importante que la compétition, où notre capacité collective à faire une place à la fragilité, quelle qu'elle soit, témoignera davantage de notre réussite comme société que tous les indices économiques du monde.

J'ai un rêve ... *I have a dream* ... Mais ce ne sera jamais qu'un rêve si à l'effort de solidarité, de sensibilisation et de revendication ne s'ajoute pas une sérieuse remise en question individuelle et collective de nos besoins, de nos droits, de nos devoirs, de nos valeurs et de ce que nous appelons le vivre ensemble.

Merci d'être là ce soir et bonne 25^e Nuit des sans-abri. »



Agenda et petites annonces du RSIQ



Les 15 et 16 juin 2015 se tiendront à Montréal les Troisièmes États généraux de l'itinérance au Québec, afin de faire le bilan des actions menées depuis les quinze dernières années et d'impulser un nouvel élan à l'action en itinérance.

Les États généraux permettront de faire le point sur la situation de l'itinérance en 2015 et de mesurer le chemin parcouru depuis la déclaration commune Droit de cité, issue des premiers États généraux, en 2005. La Politique nationale de lutte à l'itinérance adoptée, un premier plan d'action interministériel étant rendu public et devant se déployer bientôt dans les régions, quelles sont les avancées? Les défis? Quel sera l'impact de la réorientation actuelle de la SPLI vers l'approche Logement d'abord, quels en sont les enjeux idéologiques et organisationnels? Et finalement, quels impacts pour les personnes à risque ou en situation d'itinérance? 16 ans après la création du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec, quels défis, quel rôle pour ce réseau et pour les concertations régionales?

Les inscriptions s'ouvrent au printemps, d'ici là réservez ces dates à vos agendas!

12 et 13 février 2015:

AG d'hiver du RSIQ

L'AG d'hiver du RSIQ se tiendra dans quelques semaines et les inscriptions sont ouvertes dès maintenant!

Comme les places sont limitées, notez que les places iront en priorité aux délégués de chaque région, puis aux personnes qui seront présentes pour les deux journées de jeudi et vendredi.

En plus d'une journée d'atelier et un panel s'interrogeant sur le déploiement du plan d'action interministériel dans les régions, l'AG sera également l'occasion de valider les grandes orientations des États Généraux de l'itinérance qui se tiendront cette année. Une belle occasion de participer au processus de réflexion sur cet événement d'envergure!

Sortie de deux recherches sur l'itinérance

Le comité de liaison en itinérance de la Ville de Montréal a procédé cet automne au lancement de deux nouvelles recherches, l'une sur la domiciliation précaire des personnes immigrantes dans le quartier Côte-des-Neiges, la seconde sur celle des jeunes adultes dans l'Ouest-de-l'île. Les recherches ont été réalisées sous la direction de deux professeurs de l'UQAM, Jean-Marc Fontan du **Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)** et Shirley Roy du **Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale (CRI)**.

Les rapports de recherche sont disponibles sur le site Internet de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal en cliquant sur le lien suivant: [recherches](#)

